RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°60/2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusée : Mme CAMPS Séverine
Secrétaire de séance : Mme ORTEGA-ROMERO Marie.

Objet : Création et réhabilitation de trois espaces publics « cœur de ville » Centre Bourg – Demande subvention à la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

La Région dans le cadre des contrats Bourg Centre accompagne les projets pour l'aménagement et la qualification environnementale d'espaces publics résilients privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des ilots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville.
Il convient de déposer un dossier de demande de subvention pour le projet d'aménagement des trois espaces publics situés au carrefour de l'avenue d'Elne, de l'avenue de Saint-Cyprien et de la rue du Centre qui répond aux critères énoncés ci-dessus.
Ces aménagements dont le projet est inscrit dans le contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2022-2028, s'intègre totalement avec le projet de requalification de la traversée du Centre Bourg porté par la Communauté de Communes Sud Roussillon dont les des travaux ont débuté courant octobre 2022 qui permettra d'améliorer l'accès au Centre Bourg, de redonner la place aux piétons, d'apaiser la traversée au profit des modes doux de remettre en lumière le patrimoine architectural identitaire du centre bourg et de renforcer l'offre d'espaces verts, créer des espaces de respiration, offrir des lieux de rencontre à la population.
Monsieur le Maire présente ce projet au Conseil Municipal ainsi que le mode opérationnel, le plan prévisionnel des dépenses et le de financement.
Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le programme des travaux, le calendrier prévisionnel, le coût estimatif de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel ;
- DIT que le montant des dépenses prévisionnel est de 262.385,00 € HT,
- SOLLICITE une subvention d'un montant de 50.000,00 € auprès du conseil Régional OCCITANIE dans le cadre du contrat bourg centre,
- DIT que la dépense sera inscrite au Budget 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 6 décembre 2022